

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 12 MARS 2024

N° 2024-111 ATELIER RELAIS N° 6 – RUE DE L'INDUSTRIE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE AVEC M. LÉONARDO GRUIA

Nomenclature des actes : 3.3

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 donnant délégation à la Présidente concernant la location des ateliers relais,

Vu la délibération n° 2021-119 du 7 avril 2021 fixant le montant de la redevance d'occupation précaire de l'atelier relais n° 6 situé rue de l'industrie, zone industrielle de Pierre Brune à Chantonnay,

Vu la convention d'occupation précaire signée le 23 avril 2021 entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et M. Leonardo GRUIA,

Compte tenu des négociations en cours pour une cession de l'atelier relais n° 6 au locataire actuel ;

À titre exceptionnel, la Présidente décide de renouveler la convention d'occupation précaire entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et M. Leonardo GRUIA pour la location de l'atelier relais n° 6 situé rue de l'industrie, zone industrielle de Pierre Brune à Chantonnay.

La durée de la convention d'occupation précaire est prolongée d'une durée de six mois. Elle commencera le 1^{er} avril 2024 et se terminera le 30 septembre 2024.

À CHANTONNAY, le 12/03/2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 12/03/2024.